

12.04.22

LES REMONTÉES COMPTABLES DES CFA ET OFA À FRANCE COMPÉTENCES AU TITRE DE L'ANNÉE 2021

WEBINAIRE DU 7 AVRIL 2022

➤ MODALITÉS DU WEBINAIRE

▪ AUDIO :

- Audio par ordinateur ou par appel téléphonique

▪ TEMPS QUESTIONS/RÉPONSES :

- Les questions écrites ont pu être posées au moment de l'inscription et peuvent être posées en direct pendant le webinaire
 - Trois temps différents pour y répondre
 - Un document type Q/R sera élaboré et diffusé par la suite sur le site de France compétences

▪ DOCUMENTS UTILES À TÉLÉCHARGER :

- Pas à pas pour s'inscrire et aller sur la plateforme Karoussel
- Notice
- Guide utilisateur extranet de la plateforme Karoussel
- Habilitation

> DÉROULÉ DU WEBINAIRE

- MOT DE STÉPHANE LARDY, DIRECTEUR GÉNÉRAL DE FRANCE COMPÉTENCES
- INTRODUCTION : LE CONTEXTE DE L'OBSERVATION DES COÛTS
- PREMIÈRE PARTIE : MODALITÉS D'INSCRIPTION EN LIGNE ET D'UTILISATION DE LA PLATEFORME EXTRANET KAROUSSEL
 - Présentation des principes
 - Démonstration web
 - Réponses aux questions des participants
- DEUXIEME PARTIE : LE FORMULAIRE D'ENQUÊTE SUR LA REMONTÉE DES COMPTES ANALYTIQUES
 - Présentation du formulaire d'enquête et des données à renseigner
 - Réponses aux questions des participants

➤ MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

STÉPHANE LARDY,
DIRECTEUR GÉNÉRAL DE FRANCE COMPÉTENCES

> INTRODUCTION

▪ FRANCE COMPÉTENCES :

- Un établissement public créé au 1er janvier 2019 par la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel du 5 septembre 2018
- Une autorité nationale de financement et de régulation de la formation professionnelle et de l'apprentissage

▪ AVEC TROIS MISSIONS PRINCIPALES :

- Financer le système de formation professionnelle et d'apprentissage de façon optimale et soutenable
- Réguler le marché pour favoriser l'identification des besoins en compétences et faire évoluer les modèles économiques et pédagogiques
- Améliorer la transparence et la mise en synergie des acteurs du système de formation professionnelle et d'apprentissage

➤ INTRODUCTION : UNE MISSION D'OBSERVATION DES COÛTS DES FORMATIONS

- POUR RÉGULER ET FINANCER, FRANCE COMPÉTENCES A UNE MISSION D'OBSERVATION DES COÛTS DONT LE RÔLE EST DE :
 - Développer une information générale sur la formation professionnelle auprès de tout public
 - Aider la prise des décisions au sein de France compétences (en particulier pour émettre des recommandations, notamment sur les niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage)
 - Apporter des éléments d'analyse et d'autorégulation aux acteurs de la formation professionnelle et de l'apprentissage (régions, branches/CPNE, organismes...)
- UNE PRIORITÉ : L'OBSERVATION DES COÛTS DES FORMATIONS EN APPRENTISSAGE
 - France compétences observe les charges et produits de tous les CFA, afin notamment de déterminer des coûts par diplôme et titre
 - 2022 est la deuxième année d'observation après celle de 2021

➤ INTRODUCTION : LA REMONTÉE DES DONNÉES EN 2020

➤ 1 659 CFA ont déposé pour 658 119 apprentis, soit environ 94 % des organismes d'apprentissage et 97 % des effectifs d'apprentis.

➤ Les effectifs issus de Karousel sont les effectifs au 31/12/2020 déclarés par les CFA au moment de leur inscription sur Karousel.

➤ L'enquête SIFA de l'Education nationale sortie au 30/07 indique un effectif de 629 600 apprentis au 31/12/2020. L'écart avec nos chiffres s'explique par les effectifs sans contrat gérés par l'Opcw EP.

➤ Au final, nous retrouvons les mêmes effectifs selon les deux sources, autour de 680 000 effectifs au 31/12/2020. C'est un gage de robustesse de la remontée à France compétences.

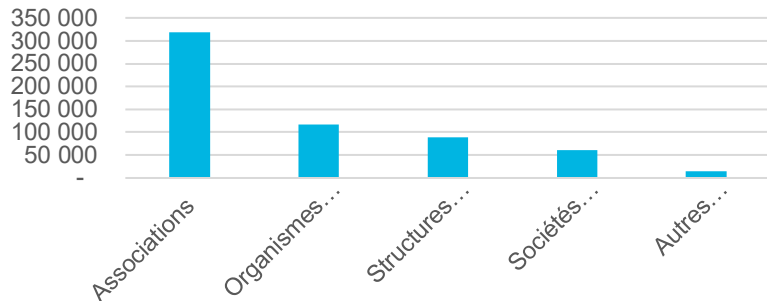
Enquêtes des CFA	Nombre	%	Effectifs apprentis	%
CFA/OFA inscrits	1 851			
○ CFA/OFA n'ayant ni téléchargé ni déposé l'enquête	85	5%	9 572	1%
○ CFA/OFA ayant téléchargé ou déposé l'enquête	1 766	95%	677 446	99%
Dont CFA/OFA ayant déposé	1 659	94%	658 119	97%
Dont CFA ayant téléchargé sans déposer	107	6%	19 327	3%

7

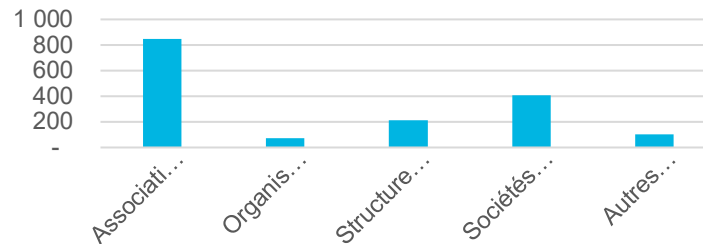
➤ **Avec un taux de couverture autour de 95%, la première campagne de remontée des comptabilités analytiques des CFA est une réussite.**

➤ INTRODUCTION : LA REMONTÉE DES DONNÉES EN 2020

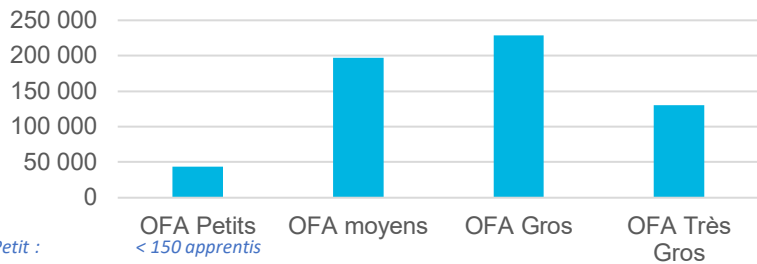
Effectifs par type de structure



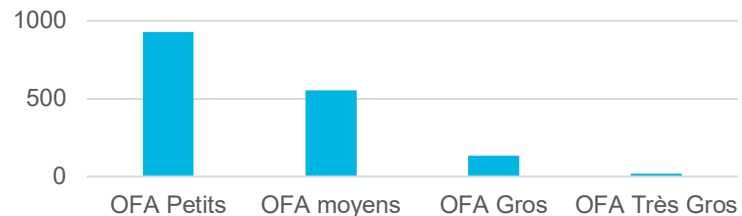
Nombre d'OFA par type de structure



Effectifs par taille d'OFA



Nombre d'OFA en fonction de leur taille



Petit : < 150 apprentis
Moyen : >= 150 et < 1 000 apprentis
Gros : >= 1 000 < 5 000 apprentis
Très gros : >= 5 000 apprentis

➤ INTRODUCTION : LA REMONTÉE DES DONNÉES EN 2020

Niveau	Charge moyenne brute hors frais annexes (hébergement, restauration...)
3	5 303,46
4	6 598,56
5	6 937,79
6	6 434,47
7	7 685,93
Tout niveau	6 433,56

➤ INTRODUCTION : CADRE INCHANGÉ POUR 2022

- LA LOI DU 5 SEPTEMBRE 2018 : RELATIVE À LA LIBERTÉ DE CHOISIR SON AVENIR PROFESSIONNEL PRÉVOIT QUE :
 - ❑ France compétences assure une mission de veille, d'observation et de transparence des coûts et des règles de prise en charge en matière de formation professionnelle et d'apprentissage
 - ❑ Les organismes de formation qui dispensent des formations par apprentissage ont l'obligation de transmettre à France compétences tout élément relatif à la détermination de leurs coûts
 - ❑ Les organismes de formation qui dispensent des formations par apprentissage ont l'obligation de mettre en place une comptabilité analytique, dès l'exercice comptable 2020
- L'ARRÊTÉ DU 21 JUILLET 2020 : (publié au JORF n°0185 du 29 juillet 2020) fixe les règles précises de mise en œuvre de cette comptabilité analytique au sein de ces organismes de formation et confirme la transmission des données à France compétences
- LES ÉLÉMENTS COMPTABLES REMONTÉS DOIVENT CONCERNER UNE ANNÉE CIVILE : du 1er janvier au 31 décembre de l'année 2021

> INTRODUCTION : LES CFA CONCERNÉS

- ❑ Comme l'année dernière, nous avons travaillé **en concertation** avec l'ensemble des réseaux de CFA et des acteurs de l'apprentissage
- ❑ Les organismes qui doivent transmettre les comptes analytiques des CFA sont des structures juridiques : **organismes de formation ayant une activité d'apprentissage (« OFA »)**. Ils assument la responsabilité de la transmission des comptes analytiques à France compétences
- ❑ Le **numéro Siret** de l'organisme constituera la clé d'entrée dans le système, avec le numéro de déclaration d'activité lorsque l'organisme en dispose
- ❑ Les remontées analytiques se font en premier lieu à la **maille certification (diplôme et titre)**
- ❑ Les établissements ou les organismes délivrant des formations en apprentissage **dans le cadre d'une sous-traitance** pour le compte d'un tiers extérieur ne transmettent pas directement leurs comptes à France compétences mais à l'organisme à l'origine de la sous-traitance, qui lui-même les remontera à France compétences

➤ INTRODUCTION : CALENDRIER ALLONGÉ EN 2022

Février Mars Avril Mai Juin Juillet Août Septembre Octobre Novembre

2022

(pour les données 2021)

Information et concertation auprès des CFA (formulaire, procédure de dépôt)

Dépôt des comptes : du début avril au 22 juillet 2022

Contrôle des données et traitement statistique

Analyse des données et retour d'information vers les acteurs de l'apprentissage

12

➤ LE CALENDRIER EST SENSIBLEMENT LE MÊME QUE CELUI DE L'ANNÉE DERNIÈRE, AVEC UNE SEMAINE EN PLUS POUR LES DÉPOSANTS.

► INTRODUCTION : DÉTAIL DE D'AVANCEMENT ET DES ÉCHÉANCES

Le lancement de la deuxième campagne a préalablement donné lieu à :

- ❖ La concertation des acteurs notamment les réseaux de CFA pour la mise en forme de l'ensemble du dispositif
- ❖ Une révision de l'ensemble du dispositif documentaire
- ❖ La structuration de l'enregistrement des données

14 mars

- Envoi du courrier d'information sur l'ouverture de la campagne aux organismes de formation
- Mise en ligne d'une procédure pour la création des comptes utilisateurs et des mises à jour pour les comptes existants
- Mise en ligne du calendrier du déroulement des opérations

04 avril

- Ouverture du site internet avec l'ensemble des documents d'accompagnement de la démarche et le fichier « Formulaire apprentissage » à titre consultatif

04 avril

- Communiqué de presse
- Ouverture de la plateforme extranet dénommée « Karoussel »

07 avril

- Webinaire : Intervention de Monsieur LARDY, Directeur Général, pour l'ouverture

02 mai

- Mise à disposition du formulaire apprentissage sur la plateforme Karoussel

➤ INTRODUCTION : LA DOCUMENTATION

Les documents d'information et d'aide à la réalisation seront disponibles dès le 4 avril sur le site de France compétences

- ❖ Le pas à pas
- ❖ La notice
- ❖ La procédure d'inscription et d'utilisation de la plateforme extranet « Karoussel »
- ❖ Le fichier Excel « formulaire apprentissage » à titre consultatif
- ❖ Le document d'habilitation

→ Concernant l'attestation demandée par France compétences, à ce stade nous nous étions appuyés sur l'avis technique de la CNCC

A déposer avant le 1^{er} septembre sur Karoussel

→ La question se pose pour la note explicative du CFA de réaliser un modèle de la note explicative pour harmoniser la présentation

A déposer avec le formulaire renseigné

Un « question & réponse » sera également disponible sur le site internet à compter du 11 avril et mis à jour au fur et à mesure selon l'évolution des demandes.

➤ **TEMPS DE QUESTIONS / REPONSES**

➤ PREMIÈRE PARTIE : L'INSCRIPTION EN LIGNE ET LA PLATEFORME EXTRANET

- LES OFA DÉJÀ INSCRITS L'ANNÉE DERNIÈRE ET SANS CHANGEMENT (SIRET, REPRÉSENTANT LÉGAL) N'ONT PAS BESOIN DE S'INSCRIRE À NOUVEAU. ILS PEUVENT ALLER DIRECTEMENT SUR KAROUSSEL, METTRE À JOUR L'ANNUAIRE PUIS TÉLÉCHARGER LE FORMULAIRE.
 - <https://extranet.francecompetences.fr/pogen/>

- LES NOUVEAUX OFA, CEUX QUI NE SONT PAS INSCRITS L'ANNÉE DERNIÈRE OU CEUX QUI ONT CONNU DES CHANGEMENTS DE STRUCTURE DOIVENT S'INSCRIRE SUR LA PAGE D'INSCRIPTION RÉSERVÉE À CET EFFET.
 - <https://inscription-comptes-apprentissage.francecompetences.fr/>

➤ PREMIÈRE PARTIE : L'INSCRIPTION EN LIGNE ET LA PLATEFORME EXTRANET

LES NOUVEAUTÉS PAR RAPPORT À LA VERSION 2020

❖ La page d'inscription (pour les nouveaux inscrits) :

- Les données du représentant légal
- Le dispatching des effectifs en 2 lignes :
 - Apprentis en contrat d'apprentissage
 - Apprenants sans contrat d'apprentissage (sous statut de stagiaires de la formation professionnelle)
- Une règle de gestion pour le NDA et l'UAI

❖ La plateforme Karoussel (pour ceux déjà inscrits) :

- Une nouvelle vignette « annuaire » qui recense les informations de la structure
- Les données du représentant légal
- L'incrémentation automatique de certaines données

► PREMIERE PARTIE : L'INSCRIPTION EN LIGNE ET LA PLATEFORME EXTRANET

Cette page recense les informations sur :

- L'organisme de formation
- Le représentant légal
- Les effectifs de l'année 2021
- Les documents administratifs
- Le gestionnaire du compte

→ **Démonstration**

➤ PREMIÈRE PARTIE : L'INSCRIPTION EN LIGNE ET LA PLATEFORME EXTRANET

➤ DÉMONSTRATION DE L'OUTIL

➤ TEMPS DE QUESTIONS / REPONSES

➤ DEUXIÈME PARTIE : LE FORMULAIRE D'ENQUÊTE SUR LA REMONTÉE DES COMPTES ANALYTIQUES

Le formulaire apprentissage sera téléchargeable à compter du 2 mai sur la plateforme Karousel mais disponible sur le site internet de France compétences à titre consultatif.

Le formulaire comporte les onglets suivants :

- Identité de l'organisme
- Identité des établissements
- Liste des certifications
- Résultat apprentissage
- Indicateurs
- Résultat analytiques par certification
- Unité de Formation apprentissage (UFA). Cet onglet est optionnel, et restera optionnel, et ne concerne que les organismes qui se sont déclarés « CFA hors murs »

➤ DEUXIÈME PARTIE : LE FORMULAIRE D'ENQUÊTE SUR LA REMONTÉE DES COMPTES ANALYTIQUES

Les nouveautés par rapport à la version 2020 :

- La mention « CFA HORS LES MURS » a été intégrée pour plus de précision
- Le fichier des certifications connaît les modifications suivantes :
 - La clé d'entrée est le code RNCP – Le code diplôme est maintenu à titre indicatif
 - L'ajout de colonnes comme NSF – Taux d'insertion (optionnel) – La formation à distance.
- L'onglet « bilan simplifié » est devenu « indicateurs »
- L'onglet « résultat apprentissage » : les éléments extracomptables ne sont plus optionnelles mais obligatoires
- L'onglet « indicateurs », le détail des produits provenant des OPCO est à détailler pour une meilleure lisibilité et harmonisation ;
- L'ajout d'un onglet « UFA » pour permettre aux organismes qui le souhaite de détailler leurs charges et produits correspondant à leurs UFA si les UFA sont volontaires

→ **Présentation du formulaire**

► TEMPS DE QUESTIONS / REPONSES



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FRANCE
compétences

MERCI

***Contact pour toute question :
comptes-apprentissage@francecompetences.fr***